

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2026-32	05/06/2026	Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026	216-217
2026-33	05/06/2026	Création de la commission commune des impôts directs	218-219

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 05 juin 2026

L'an deux vingt six

et le cinq juin à 11h45

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : PUJOL Françoise, MAURY Georges, COUSSEINS Martine, REY Guy, HILLAIRE Nadia, VINCENT Christine, LABBE Claire,

Excusés: DUCASSE Bernard, FERRAN Pierre, GRAU Joël, BOTTIAU Eric, BAUWEN Christel, CLAVERIE Marjorie, CANONGE Romain

Monsieur Pierre FERRAN a donné procuration à madame NADALET Marie
Madame Marjorie CLAVERIE a donné procuration à madame Claire LABBE
Madame Christel BAUWEN a donné procuration à monsieur Georges MAURY
Madame PUJOL Françoise a été nommée secrétaire.

Date convocation : 28 mai 2026

Date affichage : 28 mai 2026

Objet délibération :

Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2026

N°2026-32

En application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral s'est réuni le conseil municipal de la commune de Valentine.

Madame le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

La maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, monsieur Georges MAURY et madame Martine COUSSEINS et madame Christine VINCENT et madame Claire LABBE

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Conformément à l'article L.284 du code électoral, l'article L.290-1 ou L.290.2 le conseil municipal devait élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués : résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents et représentés : 11

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidats :

Monsieur DUCASSE Bernard : suffrages obtenus : 11

Monsieur GRAU Joël : suffrages obtenus : 11

Madame NADALET Marie : suffrages obtenus : 11

Monsieur DUCASSE Bernard a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur GRAU Joël a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame NADALET Marie a été proclamé élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260605-2026_32-DE

Election des suppléants : résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents et représentés : 11

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidats :

Monsieur FERRAN Pierre : suffrages obtenus : 11

Madame HILLAIRE Nadia : suffrages obtenus : 11

Madame BAUWEN Christel : suffrages obtenus : 11

Monsieur FERRAN Pierre a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame HILLAIRE Nadia a été proclamé élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame BAUWEN Christel a été proclamé élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire



Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 031-213105653-20260605-2026_32-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 05 juin 2026

L'an deux vingt six

et le cinq juin à 11h45

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : PUJOL Françoise, MAURY Georges, COUSSEINS Martine, REY Guy, HILLAIRES Nadia, VINCENT Christine, BAUWEN Christel, LABBE Claire

Excusés : DUCASSE Bernard, FERRAN Pierre, CANONGE Romain, CLAVERIE Marjorie, GRAU Joël, BOTTIAU Eric,

Date convocation : 28 mai 2026

Date affichage : 28 mai 2026

Monsieur Pierre FERRAN a donné procuration à madame Marie NADALET

Madame Marjorie CLAVERIE a donné procuration à madame Claire LABBE

Madame Christel BAUWEN a donné procuration à monsieur Georges MAURY

Madame PUJOL Françoise a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Création de la commission communale des impôts directs

N°2026-33

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : DULAC Fabienne, BOCQUEL Yves, SOUBIRAN Dominique, CAUBET Martine, PUJOL René, VINCENT Frédéric, GOURP Marie-Christine, MADET Denise, GRAU Bernard, GAY Gérard, CHAUDIEU Guillaume, TOCANIER Jean-Charles,

Les commissaires suppléants : BONESSO Emilie, VELASCO Bernard, DANOS Laurent, DUCASSE Bernard, ALBERT Sandrine, ROUEDE Marie-Paule, HILLAIRES Nadia, GOJARD Marilyne, ANGLES Elisabeth, CLAVERIE Marion, GIRAUDO Lionel, PACHECO Thierry,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260605-2026_33-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame la Maire de transmettre la présente à Monsieur le Sous-Préfet de la Haute-Garonne

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Marie NDALET
Maire



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 031-213105653-20260605-2026_33-DE